

La présente décision a été transmise
au représentant de l'État le 27 avril 2023
et publiée sur le site internet du Syndicat le 27 avril 2023

BUREAU

SÉANCE DU 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril à 9h30,
le Bureau du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, en visioconférence,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 7 avril 2023

Présents : (8)

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHÉRITIER, Jacques
PAOLETTI

Collège EPCI 41 : Hubert AZEMARD, Pierre SOLON

Collège EPCI 37 : Martine TARTARIN

Absents : (7)

Mohamed MOULAY, Guillaume CRÉPIN, Delphine BENASSY, Jocelyne COCHIN, Michel GUIMONET,
Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET

Personnes ayant donné pouvoir : (3)

Michel GUIMONET à Bernard PILLEFER

Delphine BENASSY à Sylvie GINER

Jocelyne COCHIN à Isabelle RAIMOND-PAVERO

Pour : 11 (11 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°4 : Évolution de l'organisation des services du Syndicat

LE BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 12 avril 2023,

Considérant que, le Syndicat est organisé autour de plusieurs directions opérationnelles sous la responsabilité du DGS : la Direction Technique, la Direction Smart et la Direction Administrative et Financière (DAF).

Considérant que le Syndicat a approuvé son Schéma directeur Smart Val de Loire en Conseil syndical le 4 avril 2023.

Considérant que cet événement marque un point d'étape important dans la vie du Syndicat avec de nouvelles perspectives et de nouvelles activités :

- 2023 est en effet le terme de la phase de construction du réseau de fibre avec l'objectif d'équiper la quasi intégralité des foyers et entreprises au 31 décembre 2023. L'activité demeurera sur 2024 notamment avec la composante « vie du réseau », mais avec une intensité moindre,
- 2023, c'est aussi le terme des conventions de financement entre le Syndicat et ses membres pour le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public. Et même si le financement pourrait être prolongé sur 2024, le déploiement sera amoindri et l'activité principale du Syndicat sera de maintenir le réseau, là encore, l'activité perdra en intensité tout au long de l'année.

Compte tenu de ces éléments significatifs et structurants, le Syndicat a souhaité amorcer dès 2023 une évolution de son organisation et principalement de la Direction Technique.

Actuellement, il existe trois postes en charge du déploiement des réseaux Fibre et Wifi au sein de la Direction Technique :

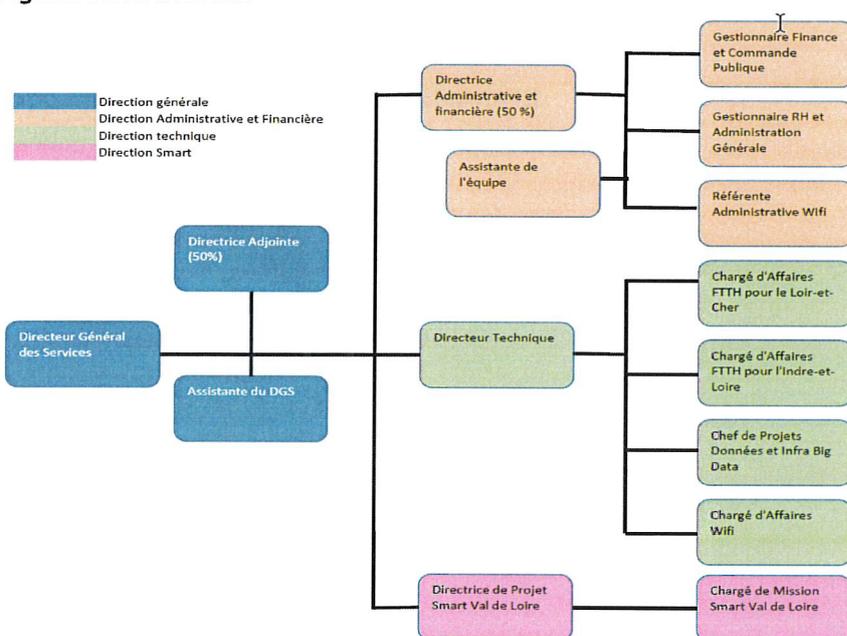
- deux postes de chargés d'affaires déploiement de la fibre, un par département (Loir-et-Cher et Indre-et-Loire),
- un chargé d'affaires wifi qui est le garant technique de la bonne exécution des déploiements wifi et du respect des délais d'exécution.

Suite à la vacance du poste de chargé d'affaires Fibre sur l'Indre-et-Loire, il est proposé de ne pas relancer une procédure de recrutement du fait de la difficulté à trouver des personnes disposant à la fois de compétence métier et d'une forte connaissance du territoire, des collectivités territoriales, sur ce type de poste à un an de la fin du déploiement. Il est donc proposé de faire évoluer les deux postes pourvus vers des postes de chargés d'affaires territoriaux. Ces postes ne sont ainsi plus spécialisés sur un projet particulier (fibre ou wifi). Les agents affectés à ces postes deviendront donc les interlocuteurs des élus et des citoyens pour l'ensemble des projets portés par le Syndicat (fibre, wifi et plus tard projet « Smart Val de Loire »).

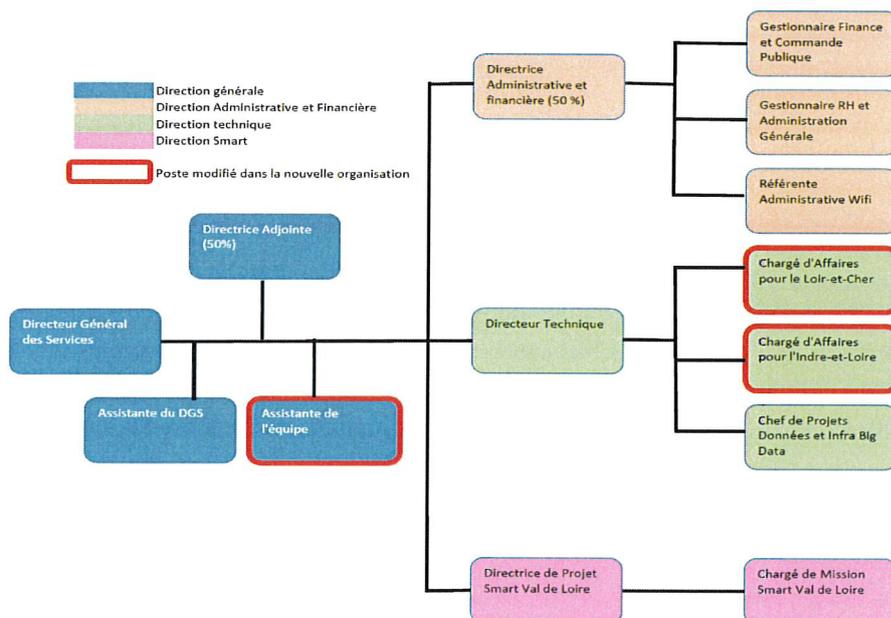
De plus, il est proposé de faire évoluer le rattachement hiérarchique du poste "assistante de l'équipe". Le contenu de la fiche de poste n'est pas modifié. En effet, ce poste sera rattaché au Directeur Général des Services. Une partie significative de l'activité sur ce poste est liée à la gestion des nombreuses saisines sur le déploiement de la fibre optique (standard téléphonique). Il n'est donc plus souhaitable que l'encadrement de ce poste soit uniquement porté par la Directrice Administrative et Financière. L'appui au pôle technique (notamment des deux postes de chargés d'affaires territoriaux) sera renforcé sur le projet fibre notamment sur la gestion des nombreuses saisines.

Considérant que les modifications susmentionnées induisent la modification de l'organigramme du Syndicat suivante :

Organisation actuelle



Organisation cible



Considérant l'avis favorable rendu par le Comité social territorial du Centre de gestion de Loir-et-Cher le 12 avril 2023,

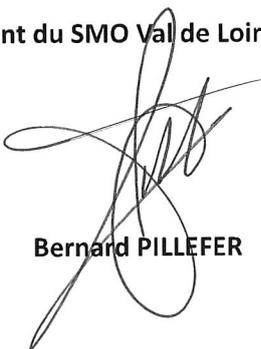
Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : La réorganisation des services du Syndicat est approuvée.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.